



Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la Torture
International Federation of Action by Christians for the Abolition of Torture
Federación Internacional de la Acción de los Cristianos para la Abolición de la Tortura

La FIACAT dit non à la violation de la liberté d'expression et de culte et à la répression violente de la démarche pacifique des chrétiens en République Démocratique du Congo.

Paris, Kinshasa, le 2 janvier 2017 – *Le 31 décembre 2016, était signé « l'accord de la Saint Sylvestre » entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'opposition, grâce à la médiation de l'Église catholique du Congo (Conférence épiscopale nationale du Congo). Cet accord prévoyait l'organisation d'élections présidentielles, législatives et communales avant le 31 décembre 2017, après la fin du deuxième et dernier mandat présidentiel de Joseph KABILA qui avait expiré le 20 décembre 2016 (la Constitution lui interdisant de briguer un nouveau mandat, mais lui permettant de se maintenir au pouvoir jusqu'à l'installation d'un successeur élu).*

Le 27 novembre 2017, la Conférence épiscopale dénonçait de « graves entorses » dans l'application de l'accord de la Saint Sylvestre et ensuite un « comité laïc de coordination » de l'Église catholique appelait les fidèles à une marche pacifique à la sortie des messes du dimanche 31 décembre 2017, jour d'échéance de l'accord, pour exiger son application « intégrale ».

Cette marche a été interdite par le gouvernement de Joseph KABILA et notamment par le Gouverneur de Kinshasa le 30 décembre. Le 31 décembre, les forces de sécurité ont pénétré dans les églises, dispersé les fidèles avec des gaz lacrymogènes, arrêté des prêtres et des enfants de chœur, et tiré sur les personnes qui essayaient de manifester à la sortie des églises. Selon les Nations Unies, au 1^{er} janvier 2018 le bilan provisoire des violences policières était d'au moins de huit morts et la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) recensait 141 interpellations.

La FIACAT proteste vigoureusement contre ces atteintes graves au droit de réunion pacifique, à la liberté d'expression, à la liberté de religion et surtout contre ces exécutions extrajudiciaires et ces arrestations arbitraires. Elle rappelle en effet que la République Démocratique du Congo a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) des Nations Unies et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui lui font obligation de respecter et de garantir les libertés d'expression, de réunion et de manifestation pacifique, ainsi que les droits civils et politiques. Le PIDCP affirme en particulier le droit fondamental à la vie et l'interdit absolu de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La FIACAT demande en conséquence la libération immédiate des personnes arrêtées. Tout en s'associant à la souffrance des familles des défunts et à celle des blessés, la FIACAT recommande expressément une enquête internationale sur ces événements afin de situer toutes les responsabilités, d'éviter la répétitivité de ces violations et que justice et réparation soient rendues à toutes les victimes.

Contact presse :

- Lionel Grassy : l.grassy@fiacat.org - +32 4 709 285 10

La FIACAT est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort